

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 07 octobre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/543

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 07 octobre 2022 de l'entreprise SAAM FERMETURES représenté par Monsieur Cédric MARC tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public afin d'effectuer des travaux rue de l'Église,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre au pétitionnaire de procéder à des travaux au n° 23 rue de l'Église pour le compte de Monsieur BARTIER Philippe, l'entreprise SAM FERMETURES autorisée à stationner une nacelle sur la place de l'Église. Pendant la durée des opérations, la circulation sera interdite rue de l'Église et rue des Quatre Coins.

L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le vendredi 07 octobre 2022 de 13h30 à 19h.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique seront mis à disposition par la Mairie puis maintenus et retirés par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 07 octobre 2022.

Le Maire,

Fernand BRUN